

ASSEMBLÉE NATIONALE27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

M. Jolivet, Mme Le Hénanff, Mme Poussier-Winsback et M. Roseren

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi de loi vise à abaisser le taux de cotisation maximal du supplément de loyer de 100 % à 50 %.